

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2022-258

Objet : emplacement bus France Service

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers du bus France Services sur la Place du Général de Gaulle le quatrième mercredi de chaque mois **durant les travaux de l'Hôtel de Ville**,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, place du Général de Gaulle, sur 4 emplacements situés sur le parking face à la mairie-médiathèque, côté ruelle, et ce, **chaque 4ème mercredi de chaque mois de 8h à 17h**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 9 novembre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 09/11/2022
Le Maire

Frédéric DEVOS

A blue circular official stamp of the Mayor of Wormhout is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE WORMHOUT' and 'NORD'.A blue circular official stamp of the Mayor of Wormhout is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE WORMHOUT' and 'NORD'.